

Service émetteur : Secrétariat de la CDSP
Affaire suivie par : Camille MARANDEAU
Courriel : Camille.marandea@ars.sante.fr
Téléphone : 05 34 30 25.16
Télécopie : 05 34 30 26 46

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES DE L'AVEYRON

RAPPORT D'ACTIVITE - ANNEE 2019

1) Composition de la commission :

- président de la commission, représentant des usagers UNAFAM,
- représentant des usagers association de malade UNAFAM,
- médecin psychiatre hospitalier,
- médecin désigné par le procureur général près la
cour d'Appel de Montpellier,
- médecin désigné par le conseil de l'ordre des
médecins,
- magistrat.

2) Réunions de la CDSP en 2019

La commission a tenu au cours de l'année 2019 trois réunions au centre hospitalier Sainte-Marie et a visité l'établissement sur la thématique de la contention et de l'isolement. Des patients ont été entendus au cours de deux séances, soit au total 12 patients.

Parmi les patients qui se sont exprimés devant la commission, certains demandent la levée de la mesure, d'autres demande le changement d'unité.

Dans l'ensemble il ressort des différents témoignages que les patients sont satisfaits du fonctionnement au sein de l'hôpital et ont une bonne prise en charge pendant leur hospitalisation.

Au cours de ces trois séances, la commission a examiné 42 dossiers et répondu à un seul courrier de patients.

3) Bilan de l'utilisation de la procédure applicable en cas de péril imminent et en cas d'urgence

Globalement, **378** mesures de soins psychiatriques sur décision du directeur de l'établissement ont été prises en 2019 soit **41** de plus qu'en 2018 représentant une augmentation de 12.17%.

- 72 mesures avec 2 certificats (article L.3212-1-II-1° code de la santé publique), soit 19.04 %
- 181 mesures « péril imminent » sans tiers (article L.3212-1-II-2 CSP), soit 47.88 %
- 125 mesures « urgences avec tiers » avec 1 certificat (article L.3212-3 CSP), soit 33.06 %

Le nombre de dossiers actifs est à peu près stable ; le nombre de dossiers ouverts depuis plus d'un an passe de 21 dossiers en 2018 à dossiers 25 en 2019, ce qui traduit une légère hausse de la durée des hospitalisations.

4) Mesures de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat :

Durant l'année 2019, 18 mesures SDRE ont été prises.

- 0 mesure admission directe préfet (article L.3213-1 CSP)
- 14 mesures suite à un arrêté provisoire du maire (article L.3213-2 CSP)
- 4 mesures « détenus » (D.398 code de procédure pénale ou L.3214-3 CSP)

En 2019, les mesures de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat ont diminué de presque 10% par rapport à l'exercice 2018 (20 mesures).

Comme pour les SDDE, on note une légère baisse de la durée des hospitalisations sous contrainte puisque l'établissement compte environ 15 mesures SDRE de plus d'un an en 2019 contre 18 mesures de plus d'un an en 2018.

III – SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

La CDSP de l'Aveyron se réunit dans l'établissement de santé et fonctionne en totale autonomie ; elle entretient de bonnes relations avec la direction de l'hôpital, ce qui facilite le fonctionnement de la commission.

Fait à Toulouse, le 29 janvier 2020

Le Président de la C.D.S.P.

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES		Département(s) : 012	
		Période du : 01/01/2019	
		au : 31/12/2019	
ATTENTION / Les données chiffrées ci-dessous représentent les mesures ouvertes en 2019 + celles ouvertes antérieurement et toujours en cours au 01/01/2019			
I - Données de cadrage			
Nombre total de mesures de soins psychiatriques		496	
- dont nombre total de SDRE et SDJ		43	
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP		10	
- dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP		27	
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP		2	
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L.3213-7 du CSP avec maintien		0	
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP		0	
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP avec maintien		0	
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP		4	
- dont nombre total de SDDE		453	
- dont nombre de SDT		91	
- nombre de SDTU		153	
- nombre total de SPI		209	
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an		53	
- dont nombre de SDRE et SDJ		20	
- dont nombre de SDDE		33	
- dont nombre de SPI		14	
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques		399	
- dont nombre de levées de SDRE et SDJ		21	
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP		3	
- dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP		14	
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP		0	
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP		0	
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP		4	
- dont nombre de levées de SDDE		378	
- dont nombre de levées de SPI		180	
Arrêté du 26 juin 2012 fixant le modèle du tableau des statistiques d'activité des commissions départementales des soins psychiatriques prévu à l'article R. 3223-11 du code de la santé publique			

II - Fonctionnement et activité de la CDSP		
COMPOSITION DE LA CDSP AU 01/01/2019		
Membres prévus	Membres désignés	Membres siégeant effectivement
1 magistrat	1	1
1 psychiatre désigné par le procureur près de la cour d'appel	1	1
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département	1	1
1 médecin généraliste	1	1
1 représentant d'association agréée de personnes malades	1	1
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades	1	1

II - Fonctionnement et activité de la CDSP	
Nombre de réunions	3
Nombre de visites d'établissements	1
Nombre total de dossiers examinés :	42
- dont SDRE et SDJ	2
- dont SDDE	12
- dont SPI	28
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées :	27
- dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	0
- SDRE et SDJ en programme de soins	1
- SDDE en hospitalisation complète	2
- dont SPI	3
- SDDE en programme de soins	8
- dont nombre total de SPI examinées	
- dont SPI en hospitalisation complète	
- dont SPI en programme de soins	13
Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques :	0
- dont nombre de demandes adressées au préfet	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au JLD	
- dont nombre de demandes satisfaites	
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil	1